

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(134^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Lundi 27 Juin 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD

1. — Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'un organisme extraparlimentaire (p. 3283).

2. — Code du service national. — Discussion, en troisième et dernière lecture, d'un projet de loi (p. 3283).

Mme Patral, rapporteur de la commission de la défense.

M. Hernu, ministre de la défense.

DERNIER TEXTE VOTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE (p. 3284).

Adoption de l'ensemble du projet de loi, tel qu'il résulte du dernier texte voté par l'Assemblée nationale.

3. — Programmation militaire pour les années 1984-1988. — Discussion, en troisième et dernière lecture, d'un projet de loi (p. 3285).

M. Tinseau, rapporteur de la commission de la défense.

M. Hernu, ministre de la défense.

Discussion générale :

MM. Lancien, Darinot, président de la commission de la défense ;
Daillet, le rapporteur,
Aumont,
Rieubon.

Clôture de la discussion générale.

MM. le ministre, Daillet.

DERNIER TEXTE VOTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE (p. 3290).

Adoption de l'ensemble du projet de loi, tel qu'il résulte du dernier texte voté par l'Assemblée nationale.

4. — Dépôt d'un rapport (p. 3291).

5. — Dépôt de projets de loi modifiés par le Sénat (p. 3291).

6. — Ordre du jour (p. 3291).

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD, vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

REPRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une demande de désignation d'un membre titulaire chargé de représenter l'Assemblée nationale au sein du conseil d'administration du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, en remplacement de M. Jacques Fluch, démissionnaire.

Conformément à la décision prise précédemment, l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, le soin de présenter un candidat.

Les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 30 juin à dix-huit heures.

— 2 —

CODE DU SERVICE NATIONAL

Discussion, en troisième et dernière lecture, d'un projet de loi.

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 23 juin 1983.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du projet de loi modifiant le code du service national, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture dans sa séance du 22 juin 1983 et modifié par le Sénat dans sa séance du 23 juin 1983.

Conformément aux dispositions de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, je demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer définitivement.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion de ce projet de loi en troisième et dernière lecture.

La parole est à Mme Patrat, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Mme Marie-Thérèse Patrat, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, en application de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, l'Assemblée nationale est appelée par le Gouvernement à statuer définitivement sur le projet de loi modifiant le code du service national.

La commission mixte paritaire n'ayant pu parvenir à l'adoption d'un texte commun, nous sommes saisis du texte que notre assemblée a adopté en deuxième lecture et qu'elle peut éventuellement modifier par un ou plusieurs des amendements votés par le Sénat.

En deuxième et nouvelle lecture, le Sénat s'est rapproché de la position adoptée par l'Assemblée nationale.

En effet, dans sa séance du 23 juin 1983, il a adopté, à l'article 1^{er}, les paragraphes V relatif aux scientifiques du contingent, XII relatif aux dispenses en faveur des jeunes gens chefs d'entreprise et XXII portant sur le taux des appelés volontaires pour servir dans la gendarmerie, dans le texte voté par l'Assemblée nationale.

Le Sénat a cependant rétabli en partie le texte qu'il avait voté en première lecture, en adoptant des amendements tendant : à supprimer le service des objecteurs de conscience comme l'une des formes civiles du service national, au paragraphe I ; à faire en sorte que le Parlement réaffirme expressément la durée de douze mois du service national, au paragraphe II ; à rétablir l'interdiction de propagande en faveur de l'objection de conscience au paragraphe XXVIII.

Le 22 juin 1983, notre assemblée, en seconde et nouvelle lecture, n'avait pas suivi le Sénat sur ces trois paragraphes.

En conséquence, la commission vous propose, conformément à l'article 45 de la Constitution et en application de l'article 114 du règlement, de reprendre sans modification en lecture définitive le texte adopté par notre assemblée le 22 juin.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Mesdames, messieurs, vous êtes appelés, pour la troisième fois, à vous prononcer sur le projet de loi modifiant le code du service national.

La deuxième lecture au Sénat a permis, comme l'a indiqué Mme le rapporteur, de rapprocher les points de vue des deux Assemblées et il y a maintenant un très large accord sur le texte qu'a présenté le Gouvernement, ce dont je me réjouis.

Une divergence demeure quant à la rédaction de l'article L. 2 du code du service national, mais cette divergence est, à vrai dire, mineure. Je connais les raisons qui vous ont conduits à ne pas mentionner explicitement la durée de douze mois et je les comprends.

Mais il est une seconde divergence, qui, elle, est fondamentale. Il s'agit du statut des objecteurs de conscience. L'équilibre du nouveau texte exige que ce service puisse sortir de la quasi-clandestinité à laquelle les dispositions antérieures l'avaient condamné. Le Sénat a souhaité reprendre les anciennes règles. Mesdames, messieurs, les députés, vous avez eu, en deuxième lecture, raison de les rejeter et d'adopter les mesures équilibrées, libérales sans être laxistes, qui sont proposées par le Gouvernement. Je souhaite que vous fassiez de même ce soir.

En votant définitivement ce projet de loi, vous donnerez au ministre de la défense le moyen de poursuivre l'évolution et la rénovation du service national entreprise depuis deux ans. Par avance, je vous en remercie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Personne ne demande la parole dans la discussion générale ?...

La commission mixte paritaire n'étant pas parvenue à l'adoption d'un texte commun, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur le dernier texte voté par elle.

Je donne lecture de ce texte :

« Art. 1^{er}. — Le code du service national est modifié comme suit :

I. — L'article L. 1 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. L. 1. — Le service national est universel.

« Il revêt :

« — Une forme militaire destinée à répondre aux besoins des armées : le service militaire ;

« — Des formes civiles destinées à répondre aux autres besoins de la défense ainsi qu'aux impératifs de solidarité :

« — Le service de défense,

« — Le service de l'aide technique,

« — Le service de la coopération.

« — Le service des objecteurs de conscience. »

« II. — Le deuxième alinéa de l'article L. 2 est complété par les mots : « sous réserve des exceptions prévues à l'article L. 12 et au chapitre IV du titre III : »

« — Dans le troisième alinéa du même article sont supprimés les mots : « , sous réserve des exceptions prévues au chapitre II du présent titre ».

« III et IV. —

« V. — Les articles L. 9 et L. 11 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. L. 9. — Les jeunes gens qui en font la demande peuvent être appelés soit pour occuper pendant le temps de leur service militaire actif un emploi dans les organismes d'études, de recherche ou d'enseignement dépendant du ministre de la défense, soit pour tenir pendant une période dont la durée est fixée à l'article L. 12 ci-après un emploi au titre du service de l'aide technique ou du service de la coopération.

« La définition desdits emplois ainsi que les qualifications professionnelles requises des candidats sont fixées par décret en Conseil d'Etat.

« Les candidatures sont agréées par les ministres intéressés dans la limite des emplois à pourvoir.

« Un report d'incorporation peut être accordé, sur leur demande, aux jeunes gens qui poursuivent des études en vue de l'obtention de diplômes correspondant aux emplois prévus ci-dessus ; la décision d'agrément des candidatures est prise, dans ce cas, par les ministres intéressés après avis d'une commission présidée par un conseiller d'Etat. Le report vient à échéance au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle les jeunes gens atteignent l'âge de vingt-cinq ans. »

« Art. L. 11. —

« VI à XI. —

« XII. — Il est inséré, après le quatrième alinéa de l'article L. 32, un alinéa ainsi rédigé :

« Peuvent, en outre, demander à être dispensés des obligations du service national actif les jeunes gens, chefs d'une entreprise depuis deux ans au moins, dont l'incorporation aurait des conséquences inévitables sur l'emploi de salariés par cessation de l'activité de cette entreprise. »

« XIII à XVII. —

« XVII bis. — Conforme.

« XVIII à XXI. —

« XXII. — L'article L. 74 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. L. 74. — Les jeunes gens peuvent demander à accomplir leur service actif en qualité de gendarme auxiliaire. Ils reçoivent une instruction leur permettant d'être admis, à l'issue de leurs obligations légales, dans la gendarmerie ou dans ses réserves. Le nombre de jeunes gens appelés dans la gendarmerie ne peut dépasser 15 p. 100 des effectifs de cette arme. »

« XXIII à XXVII. —

« XXVIII. — Il est inséré, après l'article L. 115, un chapitre IV ainsi rédigé :

« CHAPITRE IV

« Service des objecteurs de conscience.

« Art. L. 116-1 à 116-8 —

« Art. L. 116-9. — Supprimé.

« XXIX à XXXVII. —

Je mets aux voix, conformément au troisième alinéa de l'article 114 du règlement, l'ensemble du projet de loi, tel qu'il résulte du dernier texte voté par l'Assemblée nationale.

M. Jean-Marie Daillet. Le groupe Union pour la démocratie française s'abstient.

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

— 3 —

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNEES
1984-1988**

Discussion, en troisième et dernière lecture, d'un projet de loi.

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 23 juin 1983.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture dans sa séance du 22 juin 1983 et rejeté par le Sénat dans sa séance du 23 juin 1983.

Conformément aux dispositions de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, je demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer définitivement.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion de ce projet de loi en troisième et dernière lecture.

La parole est à M. Tisseau, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Luc Tisseau, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, nous voici donc appelés à statuer définitivement sur le projet de loi de programmation militaire pour les années 1984-1988.

Après l'échec de la commission mixte paritaire et la confirmation par l'Assemblée nationale en deuxième lecture de son vote en première lecture, le Sénat a, une nouvelle fois, repoussé ce projet en rejetant successivement et par scrutin chacun des articles. C'est pourquoi, conformément à l'article 45 de la Constitution et en application de l'article 114 du règlement de notre Assemblée, la commission vous demande de reprendre, sans modification, en lecture définitive, le texte voté par l'Assemblée nationale, le 22 juin dernier.

Au cours des débats qui ont eu lieu, tant en première qu'en deuxième lecture, tout a été dit.

Cependant, je voudrais en quelques mots expliquer à la fois ma déception et mon amertume, devant l'attitude d'un de nos collègues — il s'agit de vous, monsieur Lancien — qui a cru bon de faire publier dans la presse des remarques concernant l'organisation de l'armée de terre.

A maintes reprises, les membres de la commission de la défense de notre Assemblée ont souhaité entendre M. le ministre. A chacune de ces demandes d'audition, M. le ministre a répondu favorablement. M. le ministre s'est toujours exprimé vis-à-vis de l'ensemble de la commission, quelle que soit la formation politique à laquelle appartenaient les intervenants, avec beaucoup de franchise et de sincérité, prenant un soin scrupuleux à faire explicitement la part, dans ses déclarations, entre ce que pouvait être publié et ce qui relevait du secret de la défense.

Lorsque, au cours de la dernière réunion de notre commission sur la programmation militaire, vous avez posé une question concernant la réorganisation de l'armée de terre, un de nos collègues, dont je tairai le nom puisque les délibérations de la commission sont supposées être sinon secrètes, au moins discrètes, mais un membre de l'opposition, vous a fait remarquer que le ministre avait demandé que certaines de ses déclarations ne figurent point au procès-verbal et dans le communiqué à la presse, et qu'il faisait confiance, comme il l'avait toujours fait depuis deux ans, à l'esprit de responsabilité de l'ensemble des commissaires de la commission de la défense nationale. J'ai le regret de dire que vous avez manqué aux règles de la discrétion, dans des conditions qui sont désobligeantes vis-à-vis de l'ensemble des collègues de la commission de la défense nationale — dans laquelle, vous vous êtes plu d'ailleurs à le reconnaître, règne une excellente ambiance — et qui, de plus, risquent de jeter le discrédit sur l'ensemble de la défense nationale. Je tenais, en tant que rapporteur, à stigmatiser cette pratique, qui dénote un état d'esprit lamentable et que je me devais de condamner.

M. Jean-Marie Daillet. N'en jetez plus !

M. Luc Tisseau, rapporteur. Ecoutez, monsieur Daillet, si vous voulez que j'aille jusqu'au fond des choses, je veux bien, mais ce serait dommageable pour vous.

M. Jean-Marie Daillet. Je vous en prie. Allez-y !

M. Luc Tisseau, rapporteur. Il est regrettable que, sur une loi qui engage la défense de notre pays et ses intérêts vitaux dans le monde, de tels propos soient tenus. Les déclarations de notre collègue Michel Debré auraient pourtant pu vous servir de leçon. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Yves Lancien. Je me suis exprimé sur ce sujet en commission.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je remercie M. le rapporteur des propos qu'il a bien voulu tenir sur la disponibilité du ministre de la défense vis-à-vis de la commission. Qu'il soit assuré que ces accidents de parcours, même s'ils sont regrettables, ne m'empêcheront pas de venir devant la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale et devant celle du Sénat chaque fois que celles-ci me le demanderont et de m'y exprimer avec la liberté qui m'est coutumière.

M. Marc Verdon. Très bien !

M. le ministre de la défense. La loi de programmation militaire pour 1984-1988 montre la place éminente que le Gouvernement entend accorder à notre défense.

Qui pourrait dissimuler que nous vivons dans une conjoncture économique difficile ? Or le Gouvernement a prévu de consacrer à notre défense, en cinq ans, une enveloppe financière globale de 830 milliards de francs ; jamais un tel effort n'avait été consenti. Grâce à cet effort, nous pourrions maintenir la priorité accordée à nos forces nucléaires et poursuivre leur nécessaire adaptation à l'évolution des menaces dans le monde.

Parallèlement, nous accélérerons la modernisation de l'équipement de nos forces conventionnelles et M. Tisseau, M. le président Darinot, M. Le Drian, M. Aumont et d'autres ont rappelé qu'un très large consensus s'est manifesté sur le contenu des programmes retenus par le projet de loi.

Certes, on se pose, surtout dans l'opposition, des questions quant à leur réalisation. Cette réalisation constitue, je le rappelle, un engagement intangible du Gouvernement et elle entraînera la création de plus de 35 000 emplois dans l'industrie d'armement.

Le Gouvernement a voulu mettre notre défense à l'abri de tous les aléas de la conjoncture économique. Ceci explique cela, en particulier la méthode de présentation, avec la fixation d'une enveloppe financière en valeur absolue, le choix d'un certain nombre — dont chacun veut bien reconnaître qu'il est important — de programmes de matériels performants et, enfin, la réévaluation prévue en 1986.

La modernisation des matériels s'accompagne d'un effort de recherche et de développement sans précédent.

J'ai souvent entendu dire, au cours de ce débat, que notre pays ne devait pas manquer les grands rendez-vous technologiques de l'avenir. Grâce à la loi de programmation, grâce aux crédits de recherche et de développement qu'elle prévoit — ils atteindront le quart des crédits des titres V et VI — la France ne manquera aucun de ces rendez-vous.

J'ai évoqué ici même les nombreux projets qui seront engagés au cours de la programmation.

Ils seront le résultat d'un vaste programme de recherche et de développement, qu'il s'agisse du S.N.L.E. de la nouvelle génération, de l'avion de combat futur, du char futur, de l'hélicoptère de combat ou de l'avion de transport futur.

La loi de programmation fixe, plus clairement que par le passé, les orientations de notre politique de défense ; elle précise les missions de nos armées ; elle réaffirme notre indépendance dans le respect de nos alliances et clarifie de nombreux aspects de notre stratégie qui, fondée sur la dissuasion nucléaire, tend à prévenir l'apparition de conflits.

De là les deux principes essentiels qui sont énoncés dans le projet de loi.

Il importe que l'on veille jalousement à ce que l'équilibre des forces dans le monde soit préservé partout, au niveau le plus haut possible ; c'est la doctrine de la France.

Par ailleurs, nous devons poursuivre notre action résolue pour améliorer la sécurité collective et aboutir — il le faudra bien un jour — à un désarmement réel, et d'abord de ceux qui sont les plus armés, qui sont surarmés, surarmés, à tout le désarmement possible dans le monde sans sécurité moindre pour notre pays.

Telle était notre doctrine quand nous étions dans l'opposition ; telle est la doctrine que je réaffirme aujourd'hui que nous sommes dans la majorité ; il n'y a rien à y changer.

Le débat suscité par la loi de programmation a permis à la majorité d'affirmer son soutien total, cohérent et dynamique à la politique de défense du Gouvernement. En votant ce texte, le Parlement va nous donner les moyens nécessaires pour assurer la sécurité de la France.

Des procès d'intention ont été faits au Gouvernement. C'est bien normal et je ne m'en affole pas ni ne m'en offusque. D'ailleurs, au fond d'eux-mêmes, nos détracteurs ne pensent pas ce qu'ils disent. Lorsque je me rends dans les différents départements, lorsque je vais visiter nos unités, je rencontre les élus, de la majorité comme de l'opposition : je sais donc bien ce qu'ils pensent de la solidité de notre défense. En fait, le langage que l'on tient dans sa circonscription n'est pas toujours le même que celui que l'on tient à l'Assemblée nationale. Je ne m'en formalise pas : chacun fait son travail et les procès d'intention n'ont rencontré aucun écho dans le pays.

Ceux qui attendaient que leurs critiques — infondées — agitent les forces armées et y créent un sentiment d'insécurité en sont donc pour leurs frais. Ceux qui se sont livrés à ces campagnes de déstabilisation ont desservi leur propre cause ; ils l'ont d'ailleurs tellement bien compris qu'ils se sont arrêtés d'eux-mêmes.

La loi de programmation fixe les grandes lignes de l'action à venir : les forces armées le savent ; les états-majors ont bien travaillé ; je suis solidaire d'eux et je crois pouvoir dire qu'ils sont solidaires de moi.

Pour que les projets contenus dans cette loi deviennent réalité, il faut que toutes les capacités de notre pays, sans exception, soient mobilisées : l'industrie, la recherche, les personnels qui travaillent directement ou indirectement pour notre défense.

Je profite de l'occasion pour rendre hommage aux personnels civils et militaires employés par nos armées ainsi qu'à leurs familles. Je connais leurs soucis, leurs préoccupations et leurs problèmes mais je connais aussi leur profonde adhésion au contenu de cette loi et je sais que le ministre de la défense, le Gouvernement et le Président de la République peuvent compter sur eux pour que l'effort entrepris lorsque vous aurez voté cette loi, se traduise très rapidement dans les faits.

Le Parlement pourra constater, lors du vote de chaque budget annuel, que le Gouvernement entend atteindre les objectifs qu'il propose aujourd'hui. Il aura par ailleurs l'occasion de dresser un premier bilan lors de la réévaluation qui interviendra en 1965.

Mesdames, messieurs les députés, de nombreux rendez-vous nous attendent. Nous aurons maintes fois l'occasion de nous rencontrer et de participer à des débats. Chacune et chacun pourra vérifier si ce qu'a dit le ministre était vrai ou faux. Pour ma part, j'attends ces rendez-vous, comme vous je crois, avec confiance.

Mais n'anticipons pas. Pour le moment, je sollicite simplement de l'Assemblée nationale qu'elle adopte définitivement ce projet de loi, qui répond au désir du Gouvernement d'assurer la sécurité et au désir profond des Françaises et des Français d'assurer la paix, étant entendu que la paix ne se conçoit pas, pour le peuple de France, sans sa liberté.

Paix et liberté. Paix et sécurité. Paix et indépendance nationale : voilà à quoi tend cette loi de programmation. J'attends sereinement que l'on me prouve le contraire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Et bien faire, dans un tel débat — dont l'importance n'échappe à aucun d'entre nous, si elle est moins bien perçue par l'homme de la rue, aux prises avec tant de préoccupations, tant de difficultés, qu'il sait d'ailleurs imputer à qui de droit — bien faire, dis-je, c'est exprimer les alarmes que votre projet alimente, non seulement en ce qui concerne de graves insuffisances financières, mais aussi au regard des dérives qu'il amorce en matière de doctrine et d'emploi.

Je ne reviendrai que d'un mot sur l'affaire des crédits. Avouez, monsieur le ministre, qu'en déclarant au Sénat que « la réduction des dépenses de fonctionnement repose sur un certain nombre d'hypothèses dont le ministre de la défense que je suis, c'est vrai, n'est pas maître, quant à l'évolution des principaux paramètres de l'activité économique, de la politique salariale et même du cours du dollar », vous avez en quelque sorte justifié nos appréhensions.

Question doctrine par contre, l'actualité, c'est-à-dire votre récente interview au journal allemand *Der Spiegel*, vient à propos pour réveiller nos craintes.

La réaffirmation de la théorie des trois cercles s'y inscrit, avec le refus d'une sanctuarisation élargie qui vous amène, assez curieusement, à déclarer qu'« un parapluie nucléaire français en Europe ne pourrait qu'encourager les tendances isolationnistes des Etats-Unis ».

Je note d'abord, si la traduction française est bien exacte, que vous avez parlé des tendances isolationnistes « des » Etats-Unis et non pas « aux » Etats-Unis. J'ajoute que je ne vois pas la nature du lien que vous établissez. Enfin, sur le fond, je vois mal comment les intérêts vitaux de notre pays ne seraient pas en cause dès lors que les forces de l'agresseur seraient sur le point de bousculer les défenses des forces alliées. Dans ces conditions, s'en tenir strictement aux limites géographiques de l'hexagone traduit à la fois un manque d'esprit de solidarité et une appréciation un peu courte de nos intérêts vitaux.

Sur ce point, monsieur le ministre, il convient de laisser planer un facteur d'incertitude. Toute rigidité dans l'encadrement de la doctrine d'emploi, dans un sens ou dans un autre, affecte à coup sûr notre crédibilité.

Quant à vos propos concernant la bombe à neutrons, ils ne comportent rien de neuf en ce qui concerne votre présence à Mururoa pour des essais et l'annonce de notre savoir-faire. Vous nous l'avez déjà dit à maintes reprises, en indiquant chaque fois que la décision de fabrication, de la responsabilité du Président de la République, n'était toujours pas prise.

Où il y a innovation par contre, pour ne pas dire surprise, c'est quand vous dites — à la radio, cette fois — qu'il y aurait dans la loi de programmation militaire pour 1964-1968 une ligne budgétaire prévue à cet effet. J'ai beau me reporter aux pages 14 et 15 de votre projet, je n'y trouve rien.

Au surplus, vous avez déclaré en première lecture devant l'Assemblée : « Et lorsque je constate que, même au sein du R. P. R., il se trouve quelques parlementaires pour regretter à leur tour qu'on ne trouve rien dans la loi de programmation qui concerne la fabrication de l'arme à rayonnement renforcé, je me demande quelles sont parmi les formations politiques celles qui sont aujourd'hui véritablement soucieuses de notre indépendance nationale. »

S'adressant à nous, dont vous paraissiez par ailleurs si souvent rechercher la caution, vous conviendrez que cette pique était bien mal dirigée. En tout cas, elle est rien moins que cohérente avec votre récent propos.

J'avais l'intention d'aborder le sujet soulevé par M. le rapporteur ; je le ferai d'autant plus à la suite de son intervention.

Je reviens donc, monsieur le ministre, sur vos dénégations, lors du débat en deuxième lecture, à propos de l'engagement de la force aéromobile tout à l'avant du dispositif allié en centre-Europe.

J'affirme solennellement que vous avez bien dit, le 21 juin dernier en commission, que la couverture aérienne et le support logistique de cette force seraient assurés par le commandement allié.

Comme je m'étonnais, lors de la réunion suivante de la commission, qu'il n'en soit pas fait mention dans le communiqué à la presse, il me fut répondu que c'était à la suite d'une intervention de votre cabinet, au motif qu'il s'agissait d'un secret-défense.

Secret politique, je veux bien, mais pas secret militaire ! Car rien n'était, ce faisant, dévoilé des plans précis qui pouvaient être à l'étude. Le fait politique, lui, reste incontestable : nous nous apprêtons à participer à la bataille de l'avant sous le contrôle du commandement allié.

M. Luc Tinseau, rapporteur. Vous savez bien que c'est faux ! On vous l'a dit trois fois !

M. Yves Lancien. Vous avez votre opinion, monsieur le rapporteur, j'ai la mienne !

M. Luc Tinseau, rapporteur. C'est une interprétation personnelle !

M. Yves Lancien. Le fait, monsieur le rapporteur, que vous m'avez pris directement à partie tout à l'heure traduit bien votre gêne et votre embarras.

M. Luc Tinseau, rapporteur. Pas du tout ! Cela traduit simplement mon exaspération !

M. Yves Lancien. Monsieur le rapporteur, je vous ai laissé parler lorsque vous m'avez pris à partie : je vous serais obligé de me permettre de répondre !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Lancien.

M. Yves Lancien. Vous avez peut-être, monsieur le ministre, prononcé un mot ou deux de trop devant la commission, mais la vérité devait être connue. Nous sommes, quant à nous, heureux d'avoir appris dans quelles conditions interviendrait l'engagement de la force aéromobile. Je ne me suis d'ailleurs pas caché pour le dire, puisque je l'avais déjà dit lors de l'examen du texte en deuxième lecture sans être repris comme je l'ai été ce soir.

Pourquoi la vérité de l'autre soir était acceptable, alors que celle de ce soir ne le serait plus ? En fait, il s'agit d'une décision politique à propos de laquelle un débat doit avoir lieu : ce débat ne doit pas être escamoté ; je suis heureux qu'il soit ouvert car il s'agit là de l'amorce d'une dérive importante.

Je marquerai enfin plus que de l'étonnement à l'annonce de la livraison de cinq Super-Étendard à l'Irak.

Comme vous le savez, la marine nationale a vu les livraisons prévues par la précédente loi de programmation ramenées de 80 à 71 avions. Faut-il en conclure qu'elle devra se contenter désormais de 66 appareils ? Pourriez-vous nous préciser comment ces cinq appareils seront mis à disposition : s'agit-il d'un prêt, d'une vente, d'une location, et à quelles conditions ?

Décidément, le zèle des néophytes en matière de ventes d'armes risque de nous entraîner de plus en plus loin !

Les risques ne sont pas minces, ni politiquement, ni financièrement. Cela dit, nous ne condamnons pas cette initiative, mais nous souhaiterions être mieux informés que par les réponses fournies par votre collègue Claude Cheysson et par vous-même aux questions que je vous avais posées.

Je terminerai, puisque c'est aussi l'actualité, par la situation au Tchad. Après la mission éclair à N'Djamena de votre collègue M. Nucci, que prépare que fait la France ? On parle d'avions prêts à décoller de la base d'Evreux. La représentation nationale apprécierait, sans que vous entriez bien sûr dans les détails — cela serait cette fois du secret-défense ! — d'être éclairée sur la nature d'un éventuel engagement de notre pays.

Là encore, nous ne condamnons pas *a priori* mais nous voulons être informés.

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, nous ne pourrions, pour les raisons que nous avons déjà exposées et qui gardent toute leur valeur, voter votre projet de loi.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Louis Darinot, président de la commission. Il me semble bien — mais ce serait à vérifier — que les propos incriminés ont été publiés dans le journal en question avant la parution du communiqué de la commission de la défense nationale. Si c'est exact, c'est inacceptable.

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est dans l'inattention générale, dans une atmosphère presque de solitude, de lassitude et de baroud d'honneur pour l'opposition, mais surtout dans l'ignorance de toute véritable concertation que s'achève cet étrange dialogue de sourds.

Nous voici ce soir, à quelques instants de la prise d'une décision très grave et qui aura été acquise, en raison du système employé.

M. Robert Aumont. C'est vous qui l'avez inventé !

M. Jean-Marie Daillet. Mon cher collègue, je n'y suis pour rien, j'étais à l'époque dans l'opposition !

M. Yves Lancien. C'est vrai !

M. Jean-Marie Daillet. Cette décision, donc, était acquise dès la nuit du 19 au 20 mai dernier. Foin du Sénat, foin des commissions mixtes paritaires ! A quoi, finalement, auront servi ces deuxième et troisième lectures, sinon à nous répéter les uns et les autres ?

Vous ne semblez guère, monsieur le ministre, accorder la moindre attention à ce qui vous est dit. Quel dommage, compte tenu de votre extrême confiance que je me suis toujours plu à reconnaître.

Voici donc que va être adoptée une loi de programmation militaire pour cinq ans.

M. Robert Aumont. Vous n'êtes pas en commission mixte paritaire !

M. Luc Tisseau, rapporteur. Comme d'habitude d'ailleurs !

M. Jean-Marie Daillet. J'y étais représenté, monsieur Aumont !

M. le président. Messieurs, je vous en prie ! Evitez toute interpellation de collègue à collègue.

M. Daillet a seul la parole !

M. Jean-Marie Daillet. Je trouve ces interruptions mesquines !

M. Yves Lancien. C'est sûr !

M. Marc Verdon. Vous vous occupez de la caserne de Saint-Lô, ce jour là !

M. Yves Lancien. C'est tout de même son droit !

M. Jean-Marie Daillet. Mon cher collègue, vous parlez de corde dans la maison d'un pendu ! Saint-Lô, parlons-en ! Ce ne sera d'ailleurs pas la seule chose très curieuse que j'évoquerai. Ainsi, dans la revue *Informations Terre*, parue sans doute quelques jours trop tôt, le chef d'état-major de l'armée de terre se permet d'anticiper sur une décision du Parlement en écrivant que ce dernier a donné force de loi à la programmation des moyens militaires pour la période 1984-1988. Voilà un militaire qui sort quelque peu de sa réserve, puisque ce n'est que ce soir que nous aurons décidé du sort du projet de loi de programmation militaire.

Pour en revenir à Saint-Lô, vous avez paraît-il déclaré en commission, monsieur le ministre — je n'étais pas là ce jour-là...

M. Marc Verdon. Encore !

M. Luc Tisseau, rapporteur. Vous êtes souvent absent !

M. Jean-Marie Daillet. Ce sont des choses qui arrivent. Vous le savez, je suis plutôt assidu aux réunions de la commission mais il peut m'arriver d'être retenu dans ma circonscription, comme c'est souvent arrivé à M. le ministre de la défense lorsqu'il était député.

M. le ministre de la Défense. C'est comme cela que je suis devenu ministre ! (Sourires.)

M. Jean-Marie Daillet. Vous auriez dit, monsieur le ministre, que l'armée quitterait Granville et Saint-Lô en raison du très mauvais état du casernement. Je vous prie de m'excuser, mais visiblement, vous n'y êtes pas allé !

A Granville, la caserne Duroc a été refaite à neuf. A Saint-Lô — je l'ai indiqué lors de la deuxième lecture de ce texte —, un milliard de centimes ont été dépensés. Les casernements ne sont donc pas en mauvais état, et à plus forte raison, en très mauvais état !

En cette circonstance — je ne mets pas en doute votre bonne foi — vous avez été abusé. En tout cas, la raison invoquée pour ce départ n'est pas bonne.

Mais je ferme cette parenthèse que l'un de nos collègues, voulant à tout prix parler de Saint-Lô, a ouverte.

J'ai le regret de constater que si nous révisions en 1985, comme vous l'avez promis, le programme que vous présentez, nous aurions perdu trois années pendant lesquelles les crédits militaires auront stagné en pouvoir d'achat, tandis que les effectifs de l'armée de terre auront au passage été réduits de 22 000 hommes. Vous dites que c'est peu. Sur 160 000, c'est loin d'être négligeable.

M. Marc Verdon. Mais que proposez-vous ?

M. Jean-Marie Daillet. Vous aurez également diminué le nombre de chars.

Vous aurez, certes, créé une force d'action rapide, ce qui est une assez bonne idée. Mais pourquoi ne pas vouloir la créer en plus de ce qui existe ? Pourquoi fait-il que vous en prélevez les éléments notamment sur la première armée, le principal corps de bataille à l'Est du pays ?

M. Marc Verdon. Vous vous répétez !

M. Jean-Marc Daillet. Quant à l'armée de l'air, elle n'a pas fini d'exécuter la loi de programmation précédente et le plan quinquennal ne prévoit pas de combler ce retard. Les forces seront stabilisées à 450 avions de combat et à 100 avions de transport. Mais les commandes sont étalées dans le temps et il n'est pas envisagé de commander des avions de transport lourd à long rayon d'action dont nous aurions justement grand besoin pour cette fameuse force d'action rapide.

M. Marc Verdon. Mais que ne les avez-vous mis à l'étude de votre temps ?

M. Jean-Marie Daillet. Mon cher collègue, vous semblez avoir la mémoire très courte.

M. Marc Verdon. Oh ! que non.

M. Jean-Marie Daillet. Que si ! De 1976 à 1982, vos prédécesseurs, eux, ont fait progresser le pouvoir d'achat de nos armées d'au moins 4 p. 100 en moyenne par an, et vous en avez bénéficié la première année où vous avez eu le pouvoir.

M. Marc Verdon. Je parlais des avions à long rayon d'action !

M. Jean-Marie Daillet. Le tonnage de la marine, quant à lui, va baisser, alors que les deux tiers de la flotte ont atteint la limite d'âge. Des commandes de bâtiments sont annulées et le choix d'un nouveau porte-avions à propulsion nucléaire nous conduit au milieu des années 90. Bref, on ne compensera pas des faiblesses de la flotte de combat.

M. Luc Tinseau, rapporteur. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Daillet ?

M. Jean-Marie Daillet. Je vous en prie, monsieur le rapporteur.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, avec la permission de l'orateur.

M. Luc Tinseau, rapporteur. En ce qui concerne le porte-avions à propulsion nucléaire, dois-je vous rappeler, monsieur Daillet, comme je l'ai déjà fait en commission, qu'il avait été programmé dans la dernière loi de programmation militaire et qu'il avait même été prévu dans la précédente ? Or ce ne seront ni les gouvernements précédents ni les majorités précédentes qui auront décidé de son lancement mais le gouvernement et la majorité actuels.

Aussi, je vous en prie, ne parlez pas de ce porte-avions à propulsion nucléaire. Car si des retards sont pris pour la marine, c'est tout simplement parce que vous n'avez pas mis en chantier les commandes qui étaient prévues !

Faites donc preuve d'un peu de pudeur dans vos déclarations et reconnaissez que c'est ce projet de loi de programmation militaire qui honore les engagements que n'a pas tenus la majorité dont vous faisiez partie à l'époque !

M. Yves Lancien. Si la décision était intervenue dès 1982, le porte-avions aurait pu être lancé en 1992 !

M. Marc Verdon. Cela ne fera que deux ans de retard.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. J'ai plaisir à répondre à M. le rapporteur que s'il a des critiques à formuler sur la loi de programmation précédente, j'en ai présenté moi-même à l'époque. Mais il est vrai qu'il ne siégeait pas encore dans cet hémicycle.

M. Luc Tinseau, rapporteur. C'est vrai.

M. Jean-Marie Daillet. Il m'accordera au moins le bénéfice d'une certaine objectivité.

M. Robert Aumont. Il fallait alors le rappeler dans vos propos !

M. Jean-Marie Daillet. Je l'ai toujours fait.

M. Louis Darinot, président de la commission. Vous critiquez comme toujours, mais vous votez quand même !

M. Jean-Marie Daillet. En tout cas, nous faisons progresser sensiblement le pouvoir d'achat des armées et la capacité de défense du pays !

M. Marc Verdon. Vous êtes seul et vous n'engagez que vous, ce soir !

M. Jean-Marie Daillet. Vous nous reprochez d'avoir pris du retard, ce que nous n'avons d'ailleurs jamais dissimulé. Mais si vous tenez tant à ce qui n'avait pas été fait par nous, ce n'était pas la peine de prolonger les délais !

M. Luc Tinseau, rapporteur. Le seul qui a eu le courage de souligner ces retards, c'est M. Paecht !

M. Jean-Marie Daillet. Il n'a pas été le seul.

M. Luc Tinseau, rapporteur. Vous vous étiez tu à cette époque !

M. Jean-Pierre Daillet. Monsieur Tinseau, vous n'allez pas m'apprendre ce qui s'est passé dans cet hémicycle, alors que vous n'y étiez pas !

M. Luc Tinseau, rapporteur. Relisez le *Journal officiel*.

M. Jean-Pierre Daillet. Je le connais aussi bien que vous. C'est vraiment de la petite polémique que vous faites ! En tout cas, ne déformez pas notre pensée. Nous avons toujours agi avec le maximum d'objectivité.

Vous ne pouvez rien au fait que vous programmez une croissances — faisons comme si vous l'atteindriez, car je ne veux pas vous faire de procès d'intention — de 2 p. 100 en volume par

an, au lieu des 4 p. 100 auxquels nous étions parvenus. Comment voulez-vous que je ne vous dise pas, dans ces conditions, que vous ralentissez l'effort que nous avons ainsi entrepris ?

M. Marc Verdon. On croit rêver !

M. Jean-Marie Daillet. Et outre que les moyens financiers que vous avez prévus sont insuffisants, je crois avoir démontré en première lecture qu'il sont aléatoires. Or, tout le monde sait qu'en matière de défense tout retard est très difficile à rattraper.

M. Marc Verdon. Vous parlez d'expérience !

M. Jean-Marie Daillet. Encore une fois, je n'ai jamais nié que nous ayons pris un retard de huit à neuf mois. Mais pourquoi l'aggraver ?

M. Marc Verdon. Un retard de huit à neuf ans !

M. Jean-Marie Daillet. De huit à neuf mois, mon cher collègue !

M. Yves Lancien. Soyez sérieux, monsieur Verdon ! Qui a fait quelque chose pendant vingt ans pour les armées ?

M. Jean-Marie Daillet. Vous n'avez jamais voté un centime pour la défense nationale ! Vous vous déconsidérez vous-même en tenant ce genre de langage et j'en suis désolé.

M. Louis Darinot, président de la commission. Nous, nous fournissons les poitrines !

M. Jean-Marie Daillet. Dans l'immédiat, monsieur le ministre, et en raison de votre considérable majorité, vous allez, au moins en apparence, remédier à vos propres déficiences. Mais en réalité, et en dépit d'une excellente analyse géostratégique et d'une définition convenable des missions des armées, vous renversez la tendance qui avait été amorcée en 1976. Laissez-moi vous dire que c'est une erreur funeste. Et je ne parle pas seulement de la réduction des effectifs de l'armée de terre et d'une réorganisation dont on ne voit pas très bien à quoi elle correspond, sinon à un budget en récession. J'ai évoqué notamment tout à l'heure la force d'action rapide et l'avion de transport à long rayon d'action, mais il faudrait citer encore bien d'autres exemples.

Cette programmation, monsieur le ministre, a, comme toujours, été remarquablement présentée, mais c'est d'une programmation du ralentissement qu'il s'agit. Quelle responsabilité est la vôtre !

Le groupe union pour la démocratie française qui, avec ses partenaires de l'opposition d'aujourd'hui, s'honore d'avoir développé régulièrement notre défense, depuis 1976, ne saurait s'associer à une entreprise qui, quoi que vous en disiez, ne va pas dans le sens du renforcement de la défense nationale que pourtant les événements, selon vos propres dires, devraient nous imposer. Puissent ces événements ne pas se précipiter et ne pas démentir votre bel optimisme ! Nous ne volerons évidemment pas votre projet. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Marc Verdon. Versons un pleur !

M. le président. La parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Monsieur le ministre, votre volonté de voir notre défense s'adapter aux technologies nouvelles et de maintenir, voire de développer, la recherche, nous assure d'être au rendez-vous de l'histoire.

La commission de la défense a travaillé depuis plusieurs mois à la préparation de la loi de programmation, son président nous a présenté, dans un excellent rapport, la synthèse d'une multitude d'auditions et M. Luc Tinseau nous a fourni tous les renseignements souhaitables. Malheureusement, la réunion de la commission mixte paritaire n'a permis aucun dialogue avec l'opposition.

Qu'il s'agisse de M. Daillet ou de M. Loïc Bouvard, qui l'y a remplacé comme il en a le droit, le raisonnement était tout simple : le texte ayant été repoussé par le Sénat, le dialogue n'était pas nécessaire. Je peux ainsi penser que le fait, pour l'opposition, d'avoir repoussé en bloc le projet au Sénat marquait sa volonté de ne pas dialoguer sur la loi de programmation militaire. Que l'on ne nous reproche donc pas ce soir de n'avoir pas pu trouver de compromis en commission mixte paritaire !

M. Jean-Marie Daillet. Vous ne souhaitez pas le compromis !

M. Robert Aumont. Qu'en savez-vous, monsieur Daillet ?

M. Luc Tinseau, rapporteur. C'est le Sénat qui l'a refusé ! Si vous aviez assisté à la réunion de la commission mixte paritaire, vous auriez pu le constater !

M. Jean-Marie Daillet. Le Sénat n'a pas l'habitude de refuser le dialogue !

M. Robert Aumont. Tous les représentants de l'Assemblée étaient présents à la réunion de la commission mixte paritaire, ce qui n'était pas le cas pour ceux du Sénat, ce qui fait que nous aurions pu ainsi adopter le texte relatif au service national puisque nous étions majoritaires !

M. Louis Darinot, président de la commission. Très bien !

M. Robert Aumont. Je l'ai proposé à mes collègues qui ont trouvé que le geste ne serait pas très élégant et nous y avons donc renoncé. Mais nous aurions très bien pu le faire.

Il convient, en tout état de cause, d'être très loyal dans l'affaire : l'opposition n'avait aucun désir de dialogue sur le projet de loi de programmation militaire.

M. Yves Lancien. Il faut être deux pour s'entendre !

M. Marc Verdon. L'opposition a tout repoussé en bloc !

M. Jean-Marie Daillet. La majorité n'aurait pas ajouté un centime !

M. Robert Aumont. Le dialogue a toujours pu exister à la commission de la défense, M. Tinseau l'a rappelé tout à l'heure, et depuis dix ans que j'y participe je l'ai constaté moi-même, hormis les cas, bien sûr, où il y a blocage.

Autrement dit, on peut discuter en commission, monsieur Daillet, d'une autre façon que dans l'hémicycle où tout se voit et tout se sait. Il faut le reconnaître, il y a des choses qu'on arrive à se dire en commission et qu'on ne peut pas se dire ici.

M. Luc Tinseau, rapporteur. Très bien !

M. Robert Aumont. Le groupe du rassemblement pour la République nous propose sous forme d'une proposition de loi, un contre-projet qui ne précise pas les sources de son financement.

M. Luc Tinseau, rapporteur. C'est évident !

M. Yves Lancien. Nous le verrons lors de l'examen de la proposition !

M. Robert Aumont. D'un côté, il nous reproche de ne pas avoir apporté les éléments financiers d'un projet de loi qu'il juge insuffisant et qu'il nous demande de compléter par l'ajout de matériels, c'est-à-dire par des dépenses supplémentaires, sans préciser, d'un autre côté, les sources de financement de sa proposition de loi !

M. Marc Verdon. Le tout au nom de la rigueur budgétaire !

M. Robert Aumont. Au nom du groupe socialiste, je demande donc à l'Assemblée d'apporter son appui à M. le ministre de la défense en votant ce soir le projet de loi portant approbation de la programmation militaire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Rieubon.

M. René Rieubon. Monsieur le ministre, en dépit de la divergence entre nous sur l'article 1^{er}, le groupe communiste apportera son soutien effectif et le plus complet à ce projet de loi.

En effet, notre groupe soutiendra toujours le Gouvernement lorsqu'il s'agira de défendre les intérêts de la France et l'indépendance nationale. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale.

La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, je remercie M. Rieubon de l'appui de son groupe. J'y suis très sensible. Il sait d'ailleurs combien notre défense — c'est un point sur lequel il faut toujours insister — garantit la sécurité de la France et donc la recherche et le maintien de la paix. Je remercie également M. Aumont, avec lequel je suis tout à fait en accord.

Je ne serais pas de ceux qui prétendraient qu'en matière de défense, rien d'efficace n'aurait été accompli avant nous. Nos armées, et en particulier l'armée de terre, n'ont rien à envier à quiconque. Mais, comme partout, des progrès sont toujours possibles. S'agissant de la défense de la France ils sont même nécessaires.

Pour les déterminer, il convient d'abord de se demander si l'organisation actuelle de l'armée de terre permet bien au chef de l'Etat, chef des armées, de disposer de l'instrument le mieux adapté pour faire face à toutes les hypothèses.

Après mûre réflexion, et après consultation des chefs militaires et de la commission, il m'est apparu nécessaire de disposer d'un meilleur instrument pour notre sécurité et pour notre défense.

La nuit dernière, relisant *Le Fil de l'épée*, paru en 1932, je suis tombé sur cette pensée de Charles de Gaulle : « Voilà qu'une fois de plus l'armée française, sans relâche et non sans douleur, travaille à se recréer. La rénovation de ce grand corps répond, comme toujours, aux conditions du moment. Mais l'évolution des institutions, la refonte de l'outillage, la réforme même des intelligences, n'auront point d'efficacité s'il ne se produit, en même temps, une renaissance morale. »

Cette pensée du général de Gaulle me paraît s'appliquer particulièrement à la restructuration de l'armée de terre que nous sommes en train d'entreprendre. Mais M. le député de Paris est si excessif, répétitif, négatif, hâtif, purgatif, approximatif et allusif (*sourires sur les bancs des socialistes et des communistes*) que, vraiment, lui répondre une fois de plus, constituerait à son égard une sorte de provocation. A chaque séance, il me pose ses questions, les mêmes ; et je suis surpris qu'un ancien (*sourires*) comme lui confonde la discussion d'un projet de la loi de programmation avec le temps réservé aux questions d'actualité ! (*Sourires.*)

M. Jean-Luc Tinseau, rapporteur, et M. Robert Aumont. Très juste !

M. le ministre de la défense. Sur le Tchad, l'Irak et sur d'autres questions encore, je me ferai un plaisir de venir lui répondre à l'occasion des questions d'actualité !

M. Yves Lancien. Pourquoi pas tout de suite ?

M. le ministre de la défense. Parce que je vous ai déjà répondu la semaine dernière et en commission aussi — d'ailleurs, vous vous êtes précipité sur le téléphone avant le président de la commission, mais ce n'est pas mon affaire !

Je vous répète qu'il ne faut pas confondre la discussion de la loi de programmation avec les questions d'actualité. En outre, en commission, sous la présidence de M. Darinot, j'ai déjà répondu à vos questions.

M. Jean-Luc Tinseau, rapporteur. Exactement !

M. Yves Lancien. Pas sur le Tchad !

M. le ministre de la défense. Sur le Tchad, même une pythoïse n'aurait pas pu répondre, monsieur Lancien !

M. Yves Lancien. Alors, ne dites pas que vous n'avez déjà répondu !

M. le ministre de la défense. Il ne serait pas très sérieux de ma part de m'engager dans une réponse !

Ce n'est pas ma faute si, par exemple « des » et « aux » se traduisent en allemand par la même expression. Mais j'enverrai un rectificatif au journal allemand.

M. Yves Lancien. Très bien !

M. le ministre de la défense. Monsieur Daillet, je vous ai écouté avec intérêt, car vous dites toujours ce que vous pensez sans trop de passion, mais en montrant bien que vous le pensez profondément.

Toutefois, je ne peux pas vous laisser déclarer que le ministre que je suis ne maintiendra pas le pouvoir d'achat des armées. Mathématiquement, c'est absurde. Politiquement, c'est une contre-vérité. En accroissant de 2 p. 100 chaque année notre budget, je maintiens à son plus haut niveau, par comparaison avec tous mes prédécesseurs, notre effort de défense.

M. Jean-Marie Daillet. A partir de quand ?

M. le ministre de la défense. Vous pouvez dire que le rythme de cet accroissement est différent. Je veux bien en convenir.

Mais surtout que l'on ne dise pas que je ne consens pas l'effort nécessaire ! C'est l'effort le plus grand, le plus haut et le plus fort qui ait jamais été accompli.

M. Jean-Marie Daillet. Non !

M. le ministre de la défense. Simplement, le rythme est différent.

D'ailleurs, monsieur Daillet, moi aussi je suis un élu local, maire d'une grande ville, la vingt-septième de France, et je comprends parfaitement vos réactions.

M. Jean-Marie Daillet. Ce n'est pas le problème.

M. le ministre de la défense. J'ai veillé, avec la plus grande attention, soyez-en sûr, à ce que ces réformes, si nécessaires pour notre armée de terre, étant donné l'évolution des menaces dont je viens de parler et les contraintes stratégiques qui pèsent sur nous aujourd'hui, puissent être mises en œuvre avec le minimum de difficultés, ou d'embarras, si je puis dire, pour les élus. Dans toute mon action, le critère qui a prévalu, vous le verrez bien, c'est l'intérêt de notre défense et non tel ou tel intérêt local.

D'ailleurs, sur la réforme-maquette de l'armée de terre, le contentement est général. Je n'ai même pas entendu M. le député de Paris s'en plaindre.

M. Jean-Marie Daillet. Vous le croyez !

M. Yves Lanclen. On ne peut pas se plaindre de tout !

M. le ministre de la défense. Bien sûr !

Vous avez tout à l'heure évoqué les débats antérieurs de l'Assemblée nationale. Vous serez donc d'accord avec moi pour reconnaître que le départ des garnisons de Granville et de Saint-Lô a été décidé par le ministre de la défense qui m'a précédé, en 1976.

M. Jean-Marie Daillet. Je n'en ai aucun souvenir !

M. le ministre de la défense. Vous avez une mémoire à facettes !

Ne soyez pas aussi catégorique que votre collègue M. Lanclen ! D'habitude, vous êtes plus nuancé.

M. Jean-Marie Daillet. Je me suis exprimé en toute bonne foi !

M. Yves Lanclen. Puisque M. Daillet ne se souvient pas, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. Un sénateur a soutenu que j'avais trouvé certains de mes projets dans les cartons de mes prédécesseurs.

Comme ce sénateur n'était autre que M. Yvon Bourges, j'ai bien compris pourquoi il pouvait faire preuve d'une telle mémoire ! (Sourires.) Il est vrai que, dans ces cartons, il y avait le projet de suppression des garnisons de Saint-Lô et de Granville, et même de quelques autres. J'en ai tenu le plus grand compte. Ce qui avait été promis, c'est moi qui le réalise ! Je suis vraiment le ministre de la continuité ! (Sourires.)

En l'occurrence, il s'agit donc du 1^{er} RIMA : il est partagé, vous le savez bien, entre Granville et Saint-Lô. Est-il souhaitable du point de vue de l'efficacité, qu'un régiment soit réparti entre deux villes ? Cela pose des problèmes de coût, de gestion, d'efficacité opérationnelle, de commandement et de rapidité d'intervention. Il fallait bien sortir de cette situation !

Vous me dites que le casernement de Granville est en assez bon état, et je vous en donne acte, car je le connais aussi bien que vous.

M. Jean-Marie Daillet. Il a été modernisé, vous savez !

M. le ministre de la défense. Mais vous avez dit un jour, devant votre conseil municipal...

M. Jean-Marie Daillet. Je ne suis pas conseiller municipal !

M. le ministre de la défense. Disons que j'ai retrouvé une délibération dans laquelle il était affirmé que les difficultés d'accès à ce casernement posaient des problèmes très difficiles à la population et aux militaires !

Un jour, vous même, monsieur Daillet, avez fait allusion, je crois, aux problèmes d'instruction dans ce casernement.

M. Jean-Marie Daillet. Jamais !

M. le ministre de la défense. Il faut que votre réponse soit bien notée au *Journal officiel*.

M. Jean-Marie Daillet. En général, j'ai bonne mémoire !

M. le ministre de la défense. Selon vous, il n'y a donc pas de problème d'accès ?

M. Jean-Marie Daillet. Je n'en ai jamais parlé !

Demandez plutôt à mon collègue M. Baudouin !

M. le ministre de la défense. Je vous demande s'il y a des problèmes d'accès.

M. Jean-Marie Daillet. Sans doute, puisque c'est une vieille ville !

Est-ce une raison suffisante ?

M. le ministre de la défense. Vous avez dit « sans doute » ?

C'est un débat qui nous éloigne quelque peu de la programmation militaire, mais je vous remercie, monsieur Daillet, de reconnaître qu'il y a « sans doute » des difficultés d'accès !

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de la défense. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. Daillet, avec l'autorisation de M. le ministre de la défense.

M. Jean-Marie Daillet. Je ne me suis jamais occupé de la question des accès de la caserne de Granville.

Je vous donne acte que l'accès au casernement est peut-être un peu difficile.

M. le ministre de la défense. Voilà !

M. Jean-Marie Daillet. Néanmoins, monsieur le ministre, taxerez-vous d'absurdes les actes de vos prédécesseurs qui ont entrepris dans ce casernement des travaux considérables, notamment de voirie et d'accès ?

M. le ministre de la défense. Cela regarde mes prédécesseurs.

M. Jean-Marie Daillet. Cette caserne ne se trouve pas en rase campagne, mais dans une forteresse. Allez-vous retirer de toutes les forteresses, vieilles ou récentes, les troupes qui y sont cantonnées ?

Quant à l'éloignement, soixante kilomètres, entre Saint-Lô et Granville, vous avouerez que c'est peu de chose. Le téléphone existe, tout de même !

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez poursuivre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je vous laisse juge de ce qu'ont fait mes prédécesseurs. Ce n'est pas moi qui porterai ici un jugement de valeur.

Mais j'apprécie votre façon de vous exprimer, puisque vous avez bien voulu reconnaître que mes prédécesseurs avaient fait « retaper » une caserne d'accès sans doute difficile, voire impossible pour une armée ! Ce n'est quand même pas la meilleure manière d'obtenir une force d'action rapide, vous l'admettez. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

J'ajoute que le P. C. du régiment et la moitié de ce dernier se trouvent à Granville, l'autre moitié à Saint-Lô. Avouez que, pour un ministre de la défense qui s'en occupe de près, il y a là un problème !

Cela étant, je recevrai, jeudi prochain, le maire de Granville et j'aurai avec lui l'entretien qu'il souhaite. Nous étudierons ensemble la situation. De plus, une mission de mon cabinet, civil et militaire, va se rendre sur place.

La maquette de l'armée de terre, sur 400 unités disposées sur le territoire français, ne prévoit la suppression totale que de neuf garnisons en France. Nous voilà bien loin des cris alarmistes que nous entendions il y a quelques semaines ! A cet égard, je tiens à rendre hommage aux travaux des états-majors qui m'ont aidé à préparer ce travail. J'ai souhaité que la maquette soit connue pendant le débat sur la loi de programmation — pourtant je n'y étais pas tenu, puisque c'est du domaine réglementaire — mais, si je ne l'avais pas fait connaître, vous me l'auriez reproché.

Comme l'ont expliqué M. le président Darinot, M. Finseau, et M. Aumont, et je les en remercie, les raisons de mes choix sont opérationnelles, nullement politiques. On pourrait en trouver de nombreux exemples. Ainsi les régiments casernés à Bonifacio et Corte vont à Nîmes. Or Nîmes, que je sache, est une ville tenue par l'opposition. Comment penser que les critères pourraient être politiques, au sens politique et étroit du terme, quand il y va de la défense de notre pays ?

Je me suis écarté du sujet, le projet de loi de programmation, mais je tenais à répondre aux inquiétudes exprimées par M. Daillet et à remercier les porte-parole des groupes qui ont bien voulu accorder leur confiance au Gouvernement pour l'adoption de ce projet de loi sur la programmation 1984-1988. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La commission mixte paritaire n'étant pas parvenue à l'adoption d'un texte commun, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur le dernier texte voté par elle.

Je donne lecture de ce texte.

« Art. 1^{er}. — Est approuvé le document annexé à la présente loi, déterminant, en fonction des missions des forces armées, leur équipement et les prévisions de dépenses correspondantes pour les années 1984 à 1988. »

« Art. 2. — Les crédits de paiement prévus pour l'exécution de cette programmation sont fixés, hors pensions, comme indiqué ci-dessous :

Crédits de paiement.
(En millions de francs.)

1984	1985	1986 A 1988	TOTAL
142 100	151 500	536 400	830 000

« Les autorisations de programme seront déterminées année par année en cohérence avec les crédits de paiement. »

« Art. 3. — Le Parlement sera saisi, avant le 31 octobre 1985, d'un rapport réévaluant, pour la période de 1986 à 1988, les besoins des forces armées et les crédits correspondants. »

Le document annexé a été ainsi modifié (1) :

Page 17 :

— la première ligne est ainsi modifiée :

PROGRAMMES	COMMANDES		LIVRAISONS	
	1984-1985	1986-1988	1984-1988	Après 1988.
• Hélicoptères de combat (S. A. 342 et H. A. P.)	(Sans changement.)		72	50 »

— le début de la cinquième ligne est ainsi modifié :

« — munitions de 155 et 105... (le reste sans changement). »

— la dixième ligne est ainsi modifiée :

PROGRAMMES	COMMANDES		LIVRAISONS	
	1984-1985	1986-1988	1984-1988	Après 1988.
• Sol air très courte portée (S. A. T. C. P.)	(Sans changement.)		60	255. »

Je mets aux voix, conformément au troisième alinéa de l'article 114 du règlement, l'ensemble du projet de loi, tel qu'il résulte du dernier texte voté par l'Assemblée nationale.

M. René Rieubon. Le groupe communiste vote le projet en troisième lecture dans les mêmes conditions qu'en première et en deuxième lecture.

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

— 4 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de Mme Marie-France Lecuir un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (n° 1644).

Le rapport a été imprimé sous le n° 1644 et distribué.

— 5 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI MODIFIES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, interdisant certains appareils de jeux et renforçant la répression de la tenue de jeux de hasard sur la voie ou dans les lieux publics.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 1645, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

(1) Se reporter au document annexé au projet de loi n° 1452.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat en deuxième lecture, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 1646, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 28 juin 1983, à seize heures, première séance publique.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 1592 rendant applicables dans les territoires d'outre-mer les dispositions de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle (rapport n° 1610 de M. Laurent Cathala, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux conditions d'accès au corps des ministres plénipotentiaires ;

Discussion des conclusions du rapport n° 1613 de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux marchés à terme réglementés de marchandises (M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 1642 relatif aux sociétés d'économie mixte locales ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième et nouvelle lecture, du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fiscalité des entreprises et à l'épargne industrielle ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième et nouvelle lecture, du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1981 ;

Discussion du projet de loi adopté par le Sénat, n° 1597, portant approbation d'une convention fiscale avec le territoire d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième et nouvelle lecture, du projet de loi sur l'Exposition universelle de 1989 ;

Discussion, en troisième lecture, de la proposition de loi n° 1595 portant création d'une délégation parlementaire dénommée office parlementaire d'évaluation des choix économiques et technologiques (rapport n° 1590 de M. Robert Chapuis, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-deux heures quarante cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Errata

au compte rendu intégral de la troisième séance du 21 juin 1983.

I. — VENTE DES LOGEMENTS II, L. M.

Page 2916, 2^e colonne, amendement n° 30 :

Au lieu de : « ... conclue en application des dispositions des articles L. 443-7, L. 443-15-1... »

Lire ainsi la fin de cet amendement : « ... conclue en application des dispositions des articles L. 443-7, L. 443-8 ou L. 443-15-1... »

II — SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALES

Page 2927, 1^{re} colonne, article 4, 3^e alinéa :

Au lieu de : « 2^e Les conditions de rachat, de réalisation ou de déchéance... ».

Lire ainsi le début de cet alinéa : « 2^e Les conditions de rachat, de résiliation ou de déchéance... ».

Commission mixte paritaire.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le lundi 27 juin 1983 et par le Sénat dans sa séance du même jour, cette commission est ainsi composée :

Députés.

Membres titulaires.

MM. Raymond Forni.
Georges Labazée.
Roger Rouquette.
Michel Sapin.
Daniel Le Meur.
Jacques Toubon.
Maurice Ligot.

Membres suppléants.

MM. Gilbert Bonnemaïson.
François Massot.
René Rouquet.
Michel Suchod.
Louis Maisonnat.
Philippe Séguin.
Emmanuel Hamel.

Sénateurs.

Membres titulaires.

MM. Jacques Larche.
Daniel Hoeffel.
Roland du Luart.
Marc Bécam.
Pierre Schiélé.
M^{me} Geneviève Le Bellegou-
Béguin.
M. Jacques Eberhard.

Membres suppléants.

MM. Guy Petit.
Raymond Bouvier.
François Collet.
Paul Girod.
Pierre Salvi.
Félix Ciccolini.
Jean Ooghe.

Organisme extraparlémenaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSERVATOIRE
DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES
(1 poste à pourvoir.)

Conformément à la décision prise précédemment, l'Assemblée nationale, dans sa seconde séance du 27 juin 1983, a confié à la commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République, le soin de présenter un candidat en remplacement de M. Jacques Floch, démissionnaire.

Les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 30 juin à 18 heures.

Si, à l'expiration de ce délai, il n'y a qu'un seul candidat, son nom sera affiché et publié au *Journal officiel*. La nomination prendra effet dès cette dernière publication. Elle sera communiquée à l'Assemblée au cours de la première séance qui suivra.

Si il y a plusieurs candidats, il appartiendra à la conférence des présidents de fixer la date à laquelle l'Assemblée devra procéder sur scrutin.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du lundi 27 juin 1983.

1^{re} séance : page 3245 ; 2^e séance : page 3283.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
Codes	Titres	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
68	Compte rendu.....	91	361	Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	91	361	
Documents :				
07	Série ordinaire	306	946	TELEX 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire	162	324	
Sénat :				
66	Débats	110	270	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
09	Documents	306	914	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une lecture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2,15 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)